

**Procès-verbal du conseil municipal  
du lundi 24 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 24 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le 13 juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle du conseil sous la présidence de Mr Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Marie Thérèse LESTRA, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Josiane VIALLETON, Christophe VIBOUD.

Absents : Hélène EPINAT, Nathalie MARCHAND, Jean-Pierre LAFARGE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*

A l'ordre du jour :

1. Choix des entreprises pour le marché de la rénovation du local des jeunes.
2. Tarifs de la cantine.
3. Décisions modificatives
4. Approbation de la convention médiathèque
5. Acquisition d'ordinateurs
6. Questions diverses

\*\*\*

20 h 30 : Ouverture de la séance. Présence publique : aucune.

**1. Choix des entreprises pour le marché de la rénovation du local des jeunes :**

L'appel d'offres concernait 6 lots :

- Lot n° 1 : Ravalement de façade
- Lot n° 2 : Couverture – Etanchéité
- Lot n° 3 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 4 : Plâtrerie – Peinture
- Lot n° 5 : Electricité
- Lot n° 6 : Plomberie – Chauffage

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 juillet, a procédé à l'ouverture des enveloppes et a conclu à l'appel infructueux pour les trois premiers lots, toutes les offres étant largement supérieures à l'estimation. Elle propose de relancer l'appel pour ces trois lots.

Elle a retenu les moins-disant pour les trois autres, à savoir :

- Forez-Décor pour le lot N° 4 avec une offre à 11 941,61€ h.t.
- Yves Gayraud pour le lot n° 5 avec une offre à 4 410,00€ h.t.
- Jérémie Gayraud pour le lot n° 6 avec une offre à 10 020,00€ h.t.

Après discussion, le conseil avalise les conclusions de la commission à l'unanimité.

2. **Tarif de la Cantine** : L'inflation n'épargne pas le secteur de l'alimentation, et notre fournisseur A.P.I., qui avait déjà porté en mars dernier son prix de repas de 3,13 € à 3,22 € TTC, nous annonce une prochaine augmentation à la rentrée de septembre, le fixant à 3,32 € TTC.

Si la hausse du printemps n'avait pas été répercutée, nous nous voyons aujourd'hui contraints de revoir le tarif de la cantine pour l'année à venir. En effet, outre le coût du repas proprement dit, la commune doit supporter celui des charges, notamment chauffage, électricité et salaires pour lesquelles l'inflation est bien supérieure à la part alimentaire.

Le débat qui s'ensuit amène le conseil à se limiter à une augmentation équivalente à cette dernière, soit 6,5%, portant ainsi les repas enfant de 3,85 € à 4,10 € et adulte de 4,85 € à 5,15 €.

Par ailleurs, le conseil est amené à se pencher sur le cas d'une élève inscrite à la cantine, mais souffrant d'intolérances, et dont les parents sont contraints de fournir le repas, réchauffé à part dans un four micro-ondes spécial. C'est pour nous une situation inédite, mais il est nécessaire de statuer pour ce cas d'espèce, car il risque de se représenter. Après discussion, il est décidé de ne lui demander qu'une contribution inférieure à celle de la garderie, soit 1,50 €.

### 3. **Décisions modificatives** :

Occasionnellement, l'administration nous demande une délibération pour rectifier l'affectation de certaines écritures. Il s'agit pour l'heure de deux sommes, l'une de 100 000 € portée sur le compte n° 2138 au lieu du n° 2313, l'autre de 3 500€ concernant un effacement de dette portée sur un compte n° 615 au lieu de 678. Précisons que cela ne modifie en rien les résultats de notre comptabilité. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### 4. **Approbation de la Convention Médiathèque** :

Le conseil départemental nous propose de signer une convention avec lui pour la bibliothèque. Cela concerne des animations (au moins une part an de type « la Petite Roberte », jeux en bois, ou encore réceptions d'écrivains de la région).

Le conseil départemental nous met à notre disposition livres, CD, partitions, DVD... pour permettre à tous les habitants d'avoir accès à ces documents. La convention est votée à l'unanimité.

### 5. **Questions diverses** :

- **Achat d'ordinateurs** : nous avons obtenu l'accord du Département pour une subvention de 2 372 € sur l'achat de 3 ordinateurs et d'une imprimante pour un montant total de 2 966 €. Deux ordinateurs portables seront installés à la bibliothèque, destinés à l'initiation à l'informatique pour les adhérents du club Bélizar entre autres.
- **Restaurant « La Loge aux Vignes »** : La reprise d'activité de ce commerce essentiel pour le village est confirmée. L'ouverture est prévue le 4 septembre comme le précise une affiche apposée sur la devanture. Des avis seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres. Le conseil formule ses meilleurs vœux de réussite à Mme JOURDAN et M. VIAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire  
Pierre VERDIER



Le Secrétaire  
Michel PONCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Ponchon", written over a horizontal line.